



CABINET DU MAIRE

Affaire suivie par Guillaume LOISELET
Téléphone : 01.41.19.83.24.

OBJET : La subvention pour l'achat d'un vélo

Madame, Monsieur,

Une prime pour l'achat d'un vélo existe depuis le 1^{er} décembre 2019 à l'initiative de la Région Ile-de-France. Sans conditions de ressources, cette aide s'adresse à l'ensemble des Franciliens et son montant peut aller jusqu'à 500 euros, dans la limite de 50% du montant d'achat du vélo (600 euros pour l'achat d'un vélo cargo électrique et 1 200 euros pour l'achat d'un vélo adapté).

Cette prime concerne l'achat de plusieurs types de vélo :

- L'achat d'un vélo classique à assistance électrique neuf
- L'achat d'un vélo cargo avec ou sans assistance électrique neuf
- L'achat d'un vélo pliant avec ou sans assistance électrique neuf
- L'achat d'un vélo adapté neuf

Je vous invite donc à vous rapprocher des services d'Ile-de-France Mobilités via le site internet : <https://www.iledefrance-mobilites.fr/actualites/vae-aide-achat-500-euros>, afin de préparer votre dossier de demande de subvention. Pour cela vous devrez justifier « avoir demandé les aides financières locales si elles existent en amont de la demande faite à Ile-de-France Mobilités ».

Par le présent courrier, je certifie que la Ville de Bois-Colombes n'a, à l'heure actuelle, pas mis en place d'aide financière à l'achat de vélo quel qu'en soit le type.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.



Le Maire,
Vice-Président du Département
des Hauts-de-Seine.


Yves RÉVILLON